Nantes Saint-Nazaire
Pôle métropolitain

Compte rendu

Réunion du Bureau syndical du 8 novembre 2024

Nombre de membres du Bureau syndical : 22
Nombre de conseillers en exercice : 22

Date de la convocation : 29 octobre 2024.

Présidente : Johanna ROLLAND
Secrétaire de séance : Aziliz GOUEZ

Présents (16) : Bertrand AFFILE, Claude AUFORT, Anthony BERTHELOT, Jean-Michel CRAND, Anthony DESCLOZIERS, Philippe EUZENAT, Aziliz GOUEZ, Sylvain LEFEUVRE, Yvon LERAT, Rémy NICOLEAU, Nicolas OUDAERT, Eric PROVOST, Johanna ROLLAND, David SAMZUN, Rita SCHLADT, Jean-Louis THAUVIN

Absent et représenté (1) :
Christophe COTTA donne pouvoir à Eric PROVOST

Absents et excusés (5) :
Marie-Annick BENATRE, Erwan BOUVAIS, Florian LE TEUFF, Michel MEZARD, Pascal PRAS,

Nantes Saint-Nazaire
Pôle métropolitain

Compte rendu

Réunion du Bureau syndical du 8 novembre 2024

La séance est ouverte à 14h15.

Johanna ROLLAND
Nous passons à la séance du Bureau.

Le temps des délibérations

Désignation du secrétaire de séance

Johanna ROLLAND
Nous avons à désigner un secrétaire de séance. Je propose Aziliz GOUEZ. Merci.

Madame GOUEZ est désignée comme secrétaire de séance.

Approbation du dernier compte-rendu

Johanna ROLLAND
Nous avons à approuver le procès-verbal du Bureau syndical du 3 février dernier. Est-ce qu'il y a des remarques sur ce procès-verbal ? Non. Des oppositions ? Des abstentions ?

Frédéric VASSE
Il n'y pas d'erreur sur la date. Le dernier Bureau syndical était le 3 février 2022. Il ne s'est pas réuni depuis. Vous allez comprendre pourquoi nous sommes venus en Bureau. Vous avez voté une délibération en 2020 où tous les marchés publics au-dessus de 90 000€ jusqu'à 350 000€ passent en Bureau syndical. C'est pour cela que nous avons une urgence à passer en Bureau syndical aujourd'hui.

Johanna ROLLAND
Merci. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Ce procès-verbal est donc adopté.

Le procès-verbal est approuvé.

- **Délibération 2024-01B : lancement d'une consultation pour un marché d'études « sols et paysages au service de la planification »**

Johanna ROLLAND
Nous avons deux délibérations en tant que telles pour ce Bureau syndical. La première concerne le lancement d'une consultation pour un marché d'études « sols et paysages au service de la planification ». Je donne la parole à Frédéric.

Compte rendu

Réunion du Bureau syndical du 8 novembre 2024

Frédéric VASSE
Nous en avons déjà parlé plusieurs fois ensemble en exécutif et même en comité syndical, mais nous rentrons là dans la réalité du lancement du marché d'études. Nous venons juste de finir avec les services juridiques de la Carène la relecture de l'appel d'offre pour que ce soit clair. En résumé, cette consultation est axée sur la question de l'étude des sols et des paysages au service de la planification. Nous nous étions dit entre nous que cette étude avait deux objectifs stratégiques principaux, à savoir, se doter de nouvelles connaissances permettant aux élus du Pôle de piloter la trajectoire en cohérence avec les engagements du projet d'aménagement stratégique. Si vous vous rappelez, nous avons insisté dans l'introduction sur le fait que nous sommes de plus en plus dans l'incertitude, comme cela a encore été dit ce matin, et qu'il nous manque de la donnée pour piloter et ajuster la trajectoire. Nous nous devions d'être encore meilleurs, notamment sur cette question, pour être cohérent. De façon plus opérationnelle, l'objet de l'étude est triple. Il s'agit tout d'abord de rassembler, synthétiser et enrichir la connaissance des sols déjà existante car il y a déjà beaucoup de connaissances dans les intercommunalités et chez nos partenaires publics et privés sur lesquelles nous voulons nous appuyer. Il faut donc ramasser tout cela pour le digérer et le mettre à notre disposition. Il s'agit également d'expérimenter de nouveaux modèles d'aménagements respectueux des sols appliqués aux territoires, identifier les vocations préférentielles sur des sites démonstrateurs retenus. Cela veut dire que ce sera aux intercommunalités de définir avec nous quels sont les lieux où nous avons envie d'expérimenter cette approche. Les attendus de la 1ere phase sont donc de proposer des orientations d'aménagement démontrant que par un projet urbain paysager, on peut aussi atteindre des objectifs en matière de construction de logements et autres. C'est là la difficulté, mais c'est aussi là l'intérêt pour rassurer un peu chacun, tout en respectant les fonctionnalités des sols telles que l'infiltration de l'eau, la captation carbone, la biodiversité, etc. Enfin, nous terminerons par capitaliser sur ce retour d'expérience afin de valider par typologie de sol les indicateurs adaptés à notre territoire. Les deux agences d'urbanisme l'ADDRN et l'AURAN sont partenaires de cette opération. C'est franchement très attendu par les techniciens, par le Pôle et par nos partenaires. Suite à des remarques en exécutif et en comité syndical, nous avons décidé que le marché n'excéderait pas 120 000€ sur cette étude.

Johanna ROLLAND
Merci. Est-ce qu'il y a des questions ou des demandes de précision ?

Sylvain LEFEUVRE
J'ai une remarque, parce que nous avons déjà évoqué cette étude en atelier. Sans remettre en cause la pertinence que Frédéric évoque, nous avons déjà beaucoup de données sur ce sujet. Nous avons aussi beaucoup de données sur la typologie des sols. Dans nos PLU, quand un sol est humide, on ne va pas y faire un lotissement. On sait très bien qu'au moment de l'opérationnel, quand un permis d'aménager est déposé, il y a toute une partie des terrains qui est retirée. À l'échelle macro du Pôle, quand nous en avons discuté en atelier, nous étions un petit peu interrogatifs sur la pertinence d'une telle étude à une échelle aussi macro. Le montant du marché a été décidé entre 90 000€ et 120 000€, mais peut-être que ce sera moins. Je ne sais pas. Est-ce que c'est en choisissant deux ou trois projets ?

Compte rendu

Réunion du Bureau syndical du 8 novembre 2024

Frédéric VASSE
Nous n'allons retenir que trois lieux d'expérimentation maximum. C'est là que nous allons gagner un peu d'argent. Pour les trois tests que nous allons opérer, nous avons franchement besoin de connaissances nouvelles. Nous avons encore fait un point avec les deux agences d'urbanisme et il y a des données qu'ils ne sont pas capables de fournir aujourd'hui dans les études de sols, y compris pour se mettre en cohérence avec la loi Climat et résilience où on nous demande aujourd'hui de vraiment accélérer sur cette trajectoire. J'insiste sur le fait qu'il s'agit vraiment d'éclairer les choix et non les empêcher. Je prends un exemple concret. Nous allons continuer d'artificialiser. Quand on parle de -50% de sols artificialisés, nous allons continuer car nous n'avons pas le choix dans la trajectoire du SCoT. En même temps, vos choix politiques seront mieux éclairés et c'est vraiment là le champ de cette étude.

Pour la consultation de l'audition, je propose que des élus du Bureau syndical puissent y participer avec nous, parce que ce sera tout à fait transparent. Il n'y a aucun souci sur cette question. C'est ce que j'ai mis en bleu sur la partie avant janvier 2025 pour désigner des candidats sur les intercommunalités qui seront les terrains de jeu des expérimentations.

Johanna ROLLAND
Merci.

Philippe EUZENAT
Peut-être une question complémentaire. Vous parliez d'étude de sols. Est-ce qu'on complète cela par un inventaire faune/flore ou pas ? L'idée serait de regarder quels sont potentiellement les endroits où nous pourrions aménager des éléments dans le cadre d'une artificialisation certes moins importante, mais c'est bien le sujet. C'est-à-dire que si nous faisons une étude de sols qui montre que le projet est faisable, mais qu'au stade du permis d'aménager, nous allons devoir faire une étude faune/flore ou un inventaire zone humide et que nous allons nous rendre compte que le secteur n'est pas aménageable pour d'autres raisons, est-ce que ce n'est finalement pas dommage d'avoir fait cela ? C'est une question pour savoir jusqu'où allons-nous.

Johanna ROLLAND
Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Rita SCHLADT
À quel moment seront désignés ou choisis les trois lieux d'expérimentation ou peut-on postuler ? C'est dans quelle étape ?

Johanna ROLLAND
Merci. D'autres remarques ou demandes de précision ? Frédéric, d'abord peut-être sur la possibilité de candidater à l'expérimentation ?

Frédéric VASSE
Nous allons rapidement faire un e-mail à toutes les intercommunalités et ceux qui voudront candidater candidateront. L'appel d'offre sort la semaine prochaine. Nous allons faire cela tranquillement dans les semaines qui viennent.

Compte rendu

Réunion du Bureau syndical du 8 novembre 2024

Johanna ROLLAND
Merci. Sur la question précédente ?

Frédéric VASSE
L'idée n'est effectivement pas de remplacer les obligations qui vous incombent de réaliser des inventaires faune/flore, mais d'objectiver un manque de connaissance sur l'objet Sols. Cela va donc effectivement impliquer à la fois les inventaires faune/flore par exemple. Il y a des zones humides qui commencent à être connues, mais la qualité des sols que ce soit par exemple sa valeur agronomique ou encore la capacité carbone du sol représente un angle mort qu'il est maintenant demandé d'investiguer. L'objectif n'est justement pas forcément de contraindre, mais d'avoir une connaissance la plus objective possible sur comment déterminer où il est le plus pertinent d'aménager en tenant compte de cette qualité.

Je vais prendre un exemple assez intéressant. Le Maire de la Montagne a un projet avec le Département de création d'un SDIS, d'un centre de secours sur La Montagne. C'est intéressant, parce qu'il y a trois fonciers qui sont fléchés. Il y a l'un des fonciers les plus intéressants au regard du SDIS et de la rapidité à sortir sur la voie qui est potentiellement sur une ancienne zone humide qui est encore une zone humide, mais extrêmement pauvre en termes d'intérêt. C'est une zone humide coincée entre trois voies qui est condamnée. Si on a une lecture stricte, on se dit que c'est une zone humide et on ne fait rien, mais si on a une lecture qualitative comme cette étude va nous le permettre, on se dit qu'il y a peut-être là des arbitrages politiques qui sont possibles. C'est vraiment fait pour vous accompagner et éclairer la décision en pleine connaissance de cause. Ce sera aussi très utile pour nous tous pour nous rassurer.

Un intervenant (non identifié)
J'entendais l'exemple et je me demandais quelle est la place de chacun. Il y a le Maire de la commune concernée. Il y a un projet du Département et le Pôle viendrait pour voir si le terrain est adapté pour en faire quelque chose ? C'est ce que j'ai compris. Pourriez-vous reformuler s'il vous plait ?

Frédéric VASSE
Non. Je prends cet exemple pour dire que c'est la lecture de la qualité des sols qui est intéressante.

Johanna ROLLAND
Merci. Pas d'autre question ou demande d'intervention ? Je mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Nantes Saint-Nazaire
Pôle métropolitain

Compte rendu

Réunion du Bureau syndical du 8 novembre 2024

- **Délibération 2024-02B : avis sur le projet de création du PEAN Loire Chézine (Périmètre de protection des Espaces Agricoles et Naturels périurbains)**

Johanna ROLLAND
Nous devons rendre notre avis sur le projet de création du PEAN Loire Chézine. Je donne la parole à l'équipe.

Alex GUILLET
Merci, Madame la Présidente. Effectivement, il vous est proposé de rendre un avis sur le projet de création du PEAN Loire Chézine. Pour rappel, le PEAN est le Périmètre de protection des Espaces Agricoles et Naturels périurbains. Il vise à remplir trois grands objectifs qui sont pérenniser la vocation agricole et naturelle des terrains, créer un nouvel outil de maîtrise foncière et élaborer et mettre en œuvre un programme d'actions visant à favoriser l'exploitation agricole. Il vous est proposé de rendre cet avis au regard du SCoT qui a été adopté le 19 décembre 2016 et qui vise entre autres à maintenir les grands équilibres du territoire en préservant 80% d'espaces agricoles naturels et forestiers avec un minimum de 80 000 hectares d'espaces agricoles pérennes avec une attention particulière apportée sur les terres basses et qui vise entre autres par exemple à déployer des outils tels que le PEAN. La création du PEAN Loire Chézine qui est de 4 371 hectares et s'étend sur les communes de Couëron, Indre et Saint-Herblain est totalement compatible avec le SCoT actuellement en vigueur. Il s'agira du troisième PEAN créé sur le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire. Nous arriverons à environ 30 000 hectares couverts par ce type de dispositif. Il est aussi important de rappeler que les élus du Pôle métropolitain ont réaffirmé à travers le débat du PAS du SCot en révision qui s'est tenu le 14 juin 2024 leur soutien au monde agricole en valorisant notamment le rôle économique, social et environnemental des agriculteurs et l'outil PEAN sera bien évidemment réinscrit dans la révision de ce SCoT.

Johanna ROLLAND
Des questions ou réactions ? Pas de remarque particulière. Je mets aux voix la délibération. Des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est donc adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Est-ce qu'il y a des questions diverses ? Pas de questions diverses. Je vous rappelle que le prochain Bureau syndical aura lieu le jeudi 27 février au matin dans un lieu qui reste à déterminer. Merci à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h30.

Approuvé lors du bureau syndical du 27 février 2025

La présidente de séance
Johanna Rolland

POLE METROPOLITAIN NANTES SAINT-NAZAIRE

La secrétaire de séance
Aziliz Gouez